

Compte Administratif 2024 Note de synthèse

Vote du Compte Administratif 2024

Présentation synthétique

Dépenses Fonctionnement Recettes

	Réalisé 2023	Prévu 2024	Réalisé 2024
011 Charges à caractère général	51 746.14 €	77 770.00 €	64 476.58 €
<i>dont repas et colis des anciens</i>	37 106.02 €	44 950.00 €	44 696.00 €
012 Dépenses de personnel	37 125.65 €	30 200.00 €	29 969.01 €
<i>dont personnel titulaire</i>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
022 Dépenses imprévues	0.00 €	0.00 €	0.00 €
65 Secours et participations	29 071.10 €	53 300.00 €	32 697.60 €
<i>dont aides</i>	25 730.34 €	47 300.00 €	27 082.08 €
67 Charges spécifiques			
Total	117 942.89 €	161 270.00 €	127 143.19 €

	Réalisé 2023	Prévu 2024	Réalisé 2024
002 Excédent reporté	16 477.43 €	33 665.54 €	33 665.54 €
013 Remboursement frais de pers.	0.00 €	0.00 €	0.00 €
70 Produits du domaine	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<i>dont remboursement personnel</i>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
74 Participation Commune	133 540.00 €	126 604.46 €	126 604.46 €
75 Autres produits	1 591.00 €	1 000.00 €	896.00 €
77 Produits spécifiques	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total	151 608.43 €	161 270.00 €	161 166.00 €

Excédent de fonctionnement : 34 022.81 €

Investissement

	Réalisé 2023	Prévu 2024	Réalisé 2024
001 Déficit reporté		0.00 €	0.00 €
10 FCTVA		0.00 €	0.00 €
Matériels		0.00 €	0.00 €
Total		0.00 €	0.00 €

	Réalisé 2023	Prévu 2024	Réalisé 2024
001 Excédent d'investissement		0.00 €	0.00 €
040 Amortissements		0.00 €	0.00 €
10 Dotations		0.00 €	0.00 €
Total		0.00 €	0.00 €

Excédent d'investissement 0.00 €

TOTAL DISPONIBLE POUR 2025 : 34 022.81 €

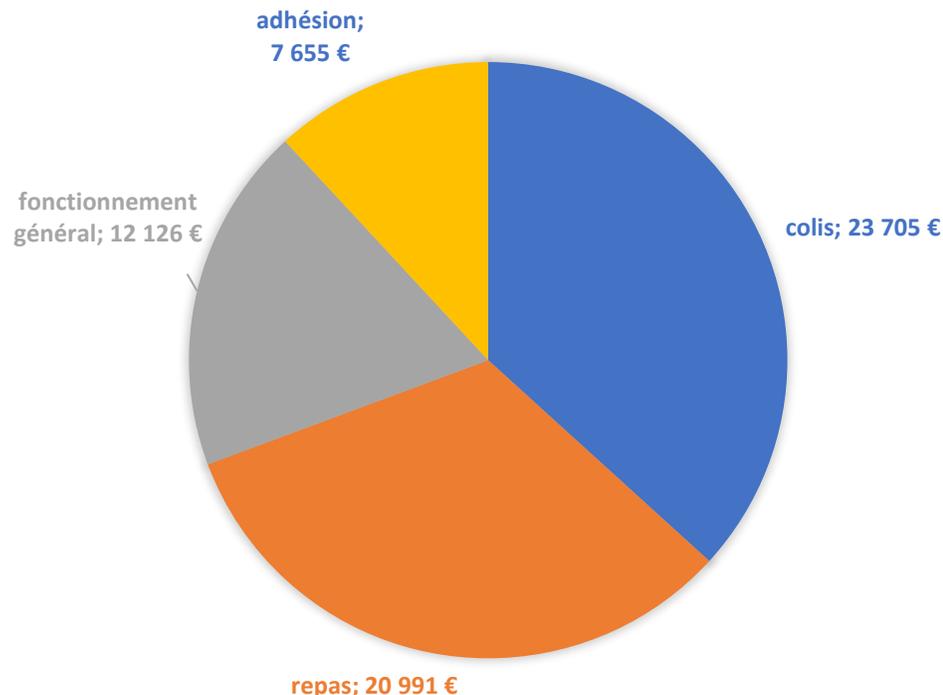
La génération de l'excédent

- Le budget du CCAS est un budget autonome qui ne comporte pas de section d'investissement et dispose de sa propre trésorerie alimentée par la participation de la Ville, versée par acomptes au fur et à mesure de ses besoins.
- Les dépenses du budget 2024 sont en progression de 8 % par rapport à 2023 en raison principalement de l'augmentation du budget consacré aux personnes âgées, des aides attribuées et du lancement de l'Analyse des Besoins Sociaux.
- L'exercice 2024 a généré un excédent de 34 023 € qui s'explique principalement par des crédits non consommés sur le secteur des aides (- 20 218 €). L'excédent représente ainsi 21 % du budget primitif 2024.

Les dépenses de fonctionnement

- Charges à caractère général – prévu : 77 770 € - réalisé : 64 477 €

Répartition du chapitre par secteur



Ce chapitre comporte :

- Les colis attribués à l'ensemble des Malemortois éligibles : 989 colis ont ainsi été distribués pour un coût total de 23 705 € (24 €/colis).
- Le repas des personnes âgées a rassemblé 458 convives ; le prix unitaire était de 32 €, auquel il faut rajouter le budget de l'animation.
- Les adhésions aux associations relevant du secteur social pour 7 655 € :
 - Mission locale : 6 964 €
 - Banque Alimentaire : 50 €
 - UNCCAS : 73 €
 - France Alzheimer : 90 €
- Les dépenses de fonctionnement général concernent principalement la première tranche de l'Analyse des Besoins Sociaux, la maintenance du logiciel de gestion des aides et la documentation. Elles se sont élevées à 12 126 €.
- Au final, ce chapitre a progressé de 25 % par rapport à 2023.

Les dépenses de fonctionnement

- Dépenses de personnel – prévu : 30 200 € - réalisé : 29 969 €

Evolution du chapitre 2018-2024



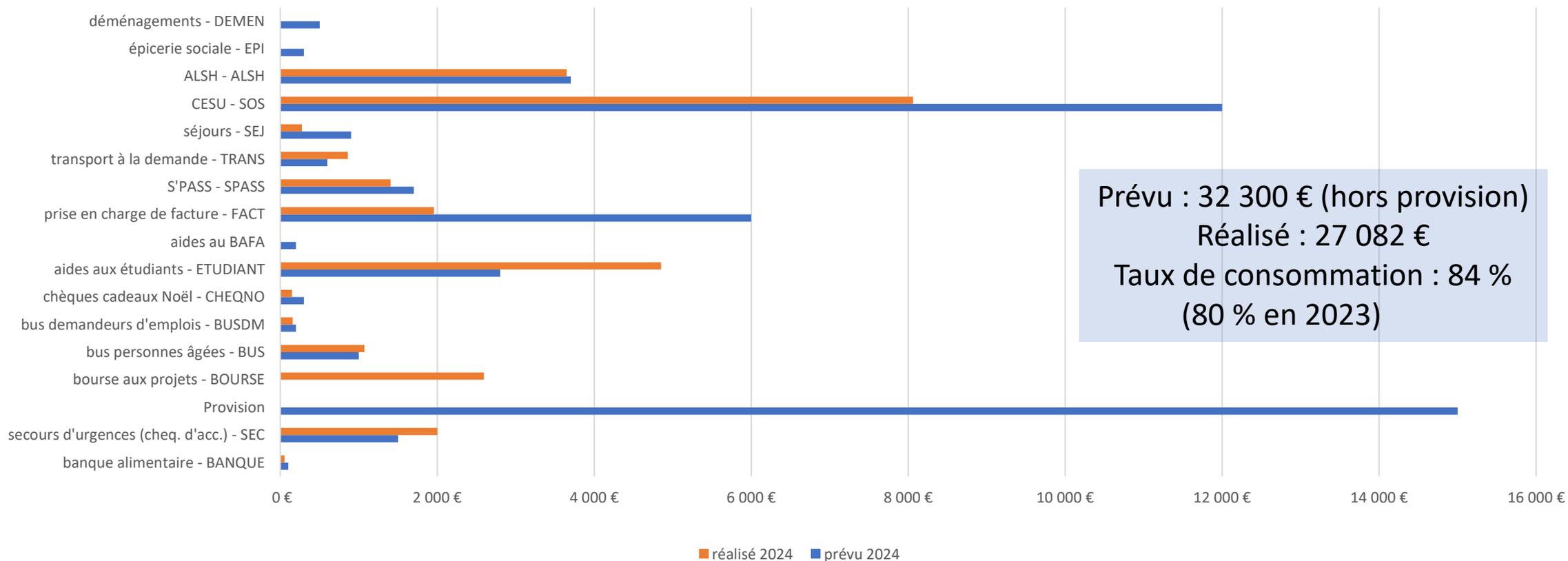
Les dépenses de personnel correspondent aux deux agents mis à disposition par la Ville. Cette année encore, ce chapitre est impacté par la mise à disposition progressive du nouvel agent. La situation sera rétablie en 2025 où l'on pourra constater sa mise à disposition sur l'année entière.

Cependant, le temps de travail effectif consacré au CCAS n'a pas diminué.

Les dépenses de fonctionnement

- Secours et participations – prévu : 47 300 € - réalisé : 27 082 €

Niveau de réalisation des aides au CA 2024

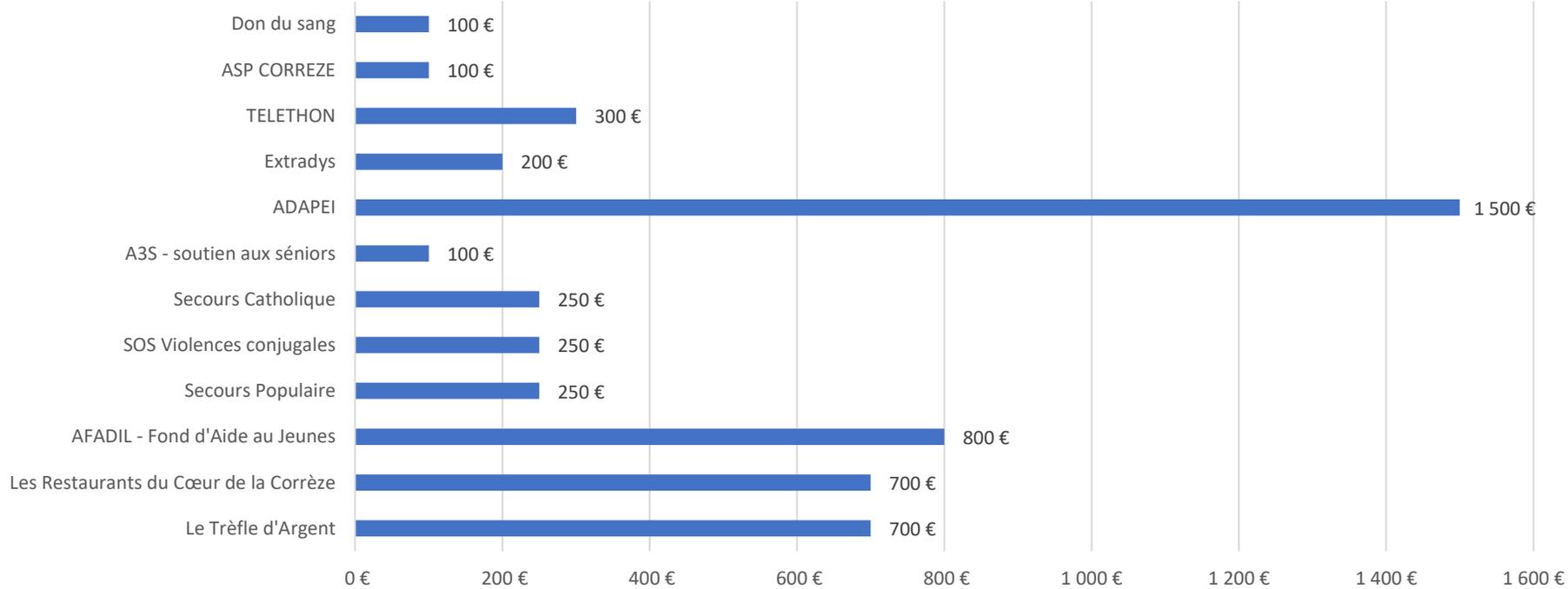


Les dépenses de fonctionnement

- Le budget des aides qui s'est élevé à 27 082 € en 2024 est en progression de 5 % par rapport à celui de 2023, on note les évolutions suivantes :
 - La progression des chèques d'accompagnement : 2 000 € (+ 1 000 € /2023)
 - La progression des aides aux étudiants : 4 850 € (+ 2 125 € / 2023)
 - La création de la bourse aux projets : + 2 593 €
 - La nette diminution des CESU : 8 060 € (- 3 940 € / 2023)

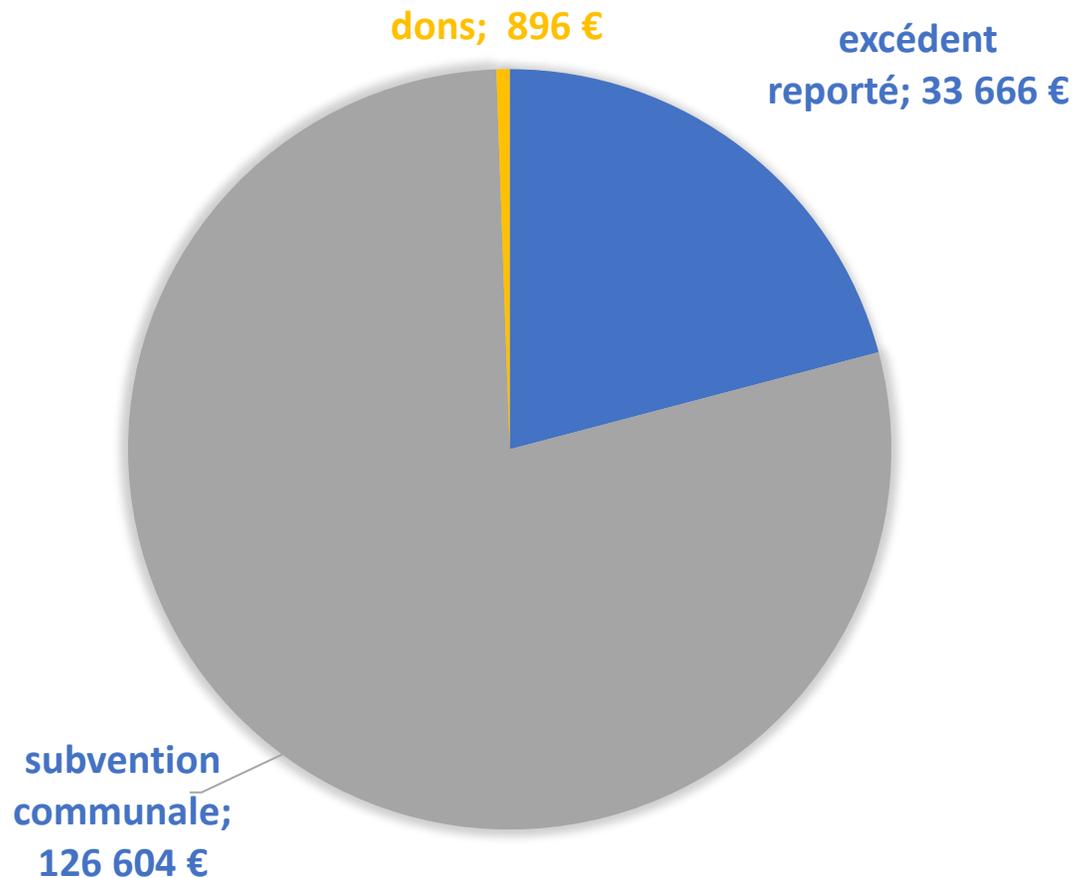
Les dépenses de fonctionnement

- Subventions versées : 5 250 €
 - Depuis 2024, le CCAS subventionne les associations qui interviennent dans le domaine de santé.



Les recettes de fonctionnement

- Recettes de fonctionnement – prévu : 1 61 270 € - réalisé : 1 61 166 €



- Les recettes de fonctionnement ont été conformes aux prévisions.
- Elles sont constituées principalement par la participation de la Ville (78 % des recettes) et par l'excédent reporté (21 %).
- Les dons ont atteint 896 € ; ils correspondent à la participation au repas des convives non bénéficiaires : élus et conjoints.
- A la clôture budgétaire, le compte administratif fait apparaître un excédent de 34 023 € disponible pour le budget 2025. Cet excédent est similaire à celui réalisé en 2023.